

2024-01-18-01 : Désignation de représentants au sein du comité syndical  
PETR et des différentes instances du PETR

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit janvier à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de  
Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :35
Pouvoirs :9
Quorum :25
Votants :44
Votes pour :44
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 12/01/2024
Date d'affichage: 29 JAN. 2024

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Pascal CHEVROLLIER, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU

Étaient excusés :

Jacques BONHOMMET, Isabelle CHARRAUD, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Diana LEPRON, Marie-Ange FOUCHEREAU, Estelle BASTARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Antoine MICHEL, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODEE, Mireille POILANE, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs :

Marie-Ange FOUCHEREAU donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Diana LEPRON donne pouvoir à Yamina RIOU, Estelle BASTARD donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU, Annick HODÉE donne pouvoir à Michel BOURCIER, Mireille POILANE donne pouvoir à Jean-Marie JOURDAN

Secrétaire de séance : Virginie GUICHARD

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article .2121-21 ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** les statuts du PETR de l'Anjou Bleu ;

**VU** l'axe 4 du Projet du Territoire « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

**VU** l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

**CONSIDERANT** que Mme Marie-Françoise Bellier-Potter a démissionné de ses fonctions de maire de la commune de Montreuil-sur-Maine, elle n'est donc plus membre du Conseil Communautaire de la CCVHA ;

**CONSIDERANT** que Mme Marie-Françoise Bellier-Pottier avait été désignée comme représentante titulaire de la CCVHA au sein du comité syndical du PETR de l'Anjou Bleu, au sein du conseil d'exploitation de l'office de tourisme de l'Anjou Bleu et comme représentante suppléante de la CCVHA au sein du comité de programmation LEADER , il convient de la remplacer au sein de ces différentes instances ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité, décide :

- De désigner Vincent Vignais comme représentant de la CCVHA au sein du comité syndical du PETR de l'Anjou Bleu ;
- De désigner Vincent Vignais comme représentant titulaire au sein du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de l'Anjou Bleu ;
- De désigner Vincent Vignais comme représentant suppléant de la CCVHA au sein du comité de programmation du programme LEADER ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 18 janvier 2024  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Virginie Guichard

Secrétaire de Séance



2 / 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20240118-2024-01-18-01-DE  
Date de réception préfecture : 29/01/2024